

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21070 - 78ÈME ANNÉE

HUGUETTE BELLO : LA CONFÉRENCE TERRITORIALE PUBLIQUE, LE 2 DÉCEMBRE

La Présidente de la Région, Huguette Bello, a déclaré, ce jeudi 13 octobre, qu'elle convoque la Conférence Territoriale Publique pour le 2 décembre.



L'annonce a été faite lors de son audition publique par la délégation sénatoriale aux Outre-mers qui mène actuellement « *une étude sur l'évolution institutionnelle outre-mer* ».

Le Parti communiste Réunionnais salue cette initiative dont l'objectif est d'élaborer un projet global de développement durable pour La Réunion.

Le PCR forme le voeu d'une implication très large de la population car un document consensuel aura un impact très fort à Paris, Bruxelles ou dans notre voisinage.

Nos compatriotes qui souffrent et qui espèrent seront heureux d'apprendre que la diversion a assez duré. L'heure de la responsabilité a sonné.

Bureau de Presse du PCR.

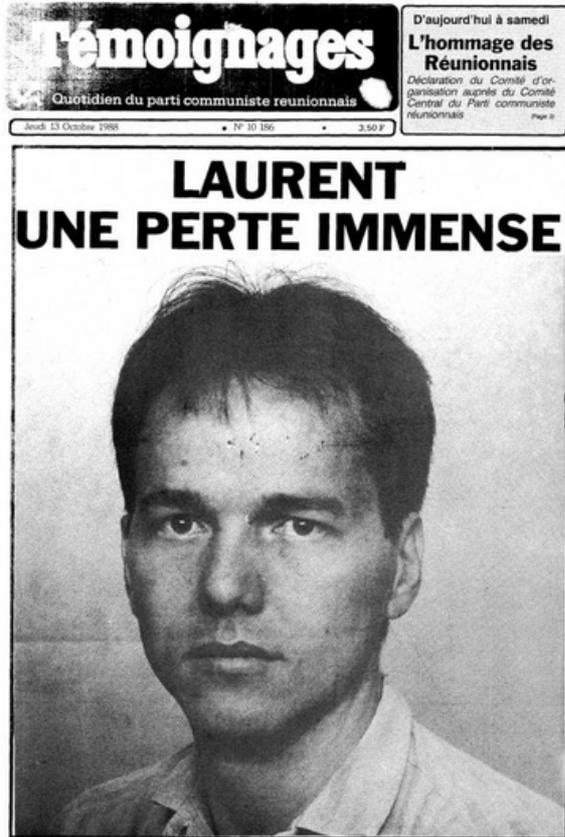
La conférence territoriale de l'action publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales et des EPCI.

Selon l'article L1111-9-1 CGCT, la conférence territoriale peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités et leurs groupements. Elle peut être saisie de la coordination des relations transfrontalières avec les collectivités territoriales étrangères situées dans le voisinage de la région.

Elle comprend le président du conseil régional, qui préside la CTAP ; les présidents des conseils départementaux ; les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 30 000 habitants ayant leur siège sur le territoire de la région ; un représentant élu des EPCI de moins de 30 000 habitants ayant leur siège dans chaque département ; et un représentant élu pour chaque catégorie de communes (moins de 3 500 habitants ; entre 3 500 et 30 000 habitants ; plus de 30 000 habitants) dans chaque département.

LAURENT VERGÈS, UN HOMME DE LUTTE ET DE CONVICTION

Le 12 octobre 1988, le député Laurent Vergès, 33 ans, est décédé des suites d'un accident survenu sur la route du Littoral le 7 octobre, jour de l'entrée des communistes dans la majorité du Conseil général dirigée par Eric Boyer.



Laurent Vergès avait mené, au nom du PCR, les négociations pour la signature d'une plateforme d'accord inédite entre le Parti Communiste Réunionnais, le RPR et de l'UDF contre l'Union de la fédération du Parti Socialiste et des Barristes menée par José Pinna, alors maire et conseiller général de l'Etang-Salé.

Militant du PCR, il a exercé d'importantes responsabilités pour le peuple réunionnaise? Elu député en 1987, il a été réélu dès le premier tour en 1988 dans la 2e circonscription qui allait alors de La Possession à Saint-Louis.

Auparavant, ce jeune homme sillonné les rues de Saint-André où il a participé à des campagnes électorales, véritables combats, en raison des méthodes violentes utilisées par la municipalité en place.

Sa disparition a laissé un grand vide pour les

militants communistes, les réunionnais et réunionnaises. D'ailleurs, lors de l'éloge funèbre prononcée durant les obsèques de Laurent Vergès, Élie Hoarau avait rappelé la nécessité que se lèvent d'autres Laurent.

D'ailleurs, le président du PCR évoque souvent la question que se posait toujours Laurent Vergès : « *On se bat pourquoi ?* ». « *Le combat et les idées de Laurent Vergès sont plus que jamais d'actualité* », a-t-il affirmé en 2018, lors d'un hommage au cimetière paysager du Port, lieu de sa dernière demeure.

Selon Élie Hoarau, « *Laurent Vergès avait beaucoup de préoccupation pour l'avenir de la planète. (...) Nous devons en ressortir avec la conviction que Laurent Vergès avait raison, que nous avons raison et que nous devons continuer le combat* ».

D'ailleurs 34 ans après le décès de Laurent Vergès, le Parti communiste réunionnais et les militants d'hier et d'aujourd'hui lui rendent hommage.

Son souvenir reste vivace, tant par sa détermination à défendre les droits des Réunionnais, que sa conviction de devoir apporter le changement à La Réunion.

A l'heure où des conflits éclatent un peu partout dans le monde, où la situation économique et sociale devient de plus en plus tendue. Il apparaît évident que le changement est une nécessité, auquel cas il ne sera plus possible de transformer notre société.

Des militants représentant des Sections communistes de toute l'île ont participé à cet événement. Ils se sont rendus ensemble devant la tombe où Laurent Vergès repose, aux côtés notamment de ses parents Paul Vergès, fondateur du PCR, Laurent Vergès, une des fondatrices de l'UFR, ainsi que de son grand-père, le Docteur Raymond Vergès, fondateur de Témoignages.

« *Nou lé pa plis, nou lé pa mwin, respèkt anou* ». Ce mot d'ordre est aujourd'hui prît et repris par des politiques et certains acteurs pour marquer le respect et la volonté des Réunionnais devraient par eux-mêmes, pour eux-mêmes.

Cependant, cette phrase désormais si célèbre est sorti de la bouche d'un communiste qui a dénoncé le refus du gouvernement d'accorder aux Réunionnais l'égalité inscrite dans la loi du 19 mars 1946.

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT APPELLE À MANIFESTER LE 16 OCTOBRE

Alors que le débat budgétaire s'engage, le gouvernement doit prendre en compte la détresse des populations face à la flambée des prix, la hausse des loyers et de l'énergie.

Selon le dernier baromètre de la pauvreté initié par le Secours Pop et Ipsos, 25% des Français rencontrent des difficultés à payer leur loyer. Comme l'a dénoncé la CNL depuis juin dernier, l'augmentation des loyers de 3,5 % ne sera pas compensée par le coup de pouce aux APL.

À cela il faut ajouter l'explosion des factures énergétiques face à laquelle le bouclier tarifaire n'est pas opérationnel car calculé sur la base de l'écart entre le tarif réglementé d'octobre 2021 et le tarif réglementé (conformément à la méthode habituelle de calcul.)

L'hiver 2022 ne peut être celui de l'abandon des plus fragiles !

Le gouvernement n'éteindra pas la colère des habitants et des salariés à coup de 49.3. Il doit au contraire l'entendre et revoir ses arbitrages financiers pour le pays. La politique des cadeaux financiers et fiscaux aux profiteurs, des petits

chèques et des grands sacrifices aux plus démunis doit cesser. Total a les moyens de payer, pas les locataires !

La CNL appelle à la riposte populaire afin d'imposer de vraies mesures sociales et anti-inflation financées par une fiscalité juste.

Pour nous, c'est 0 expulsion, 0 coupure de gaz et électricité, 0 augmentation de facture.

La CNL demande le blocage des loyers financé par la suppression des avantages fiscaux du secteur locatif privé. Il convient aussi que soient appliqués dans le logement social des tarifs réglementés et que le bouclier tarifaire soit efficient partout dans l'habitat collectif.

La CNL exige un réengagement de l'Etat dans l'aide à la pierre afin de relancer la construction de logements sociaux et de pouvoir réaliser la rénovation du parc HLM. Elle demande d'en finir avec la Réduction du loyer de solidarité (RLS) qui a conduit depuis 2017 à une ponction de 1,3 milliard d'euros dans les caisses des organismes HLM. Le scandale d'un pouvoir qui impose aux bailleurs de combler son désengagement financier et se défausse ainsi de ses responsabilités sociales a trop duré.

Tous ensemble, dans nos cités comme dans la rue !

Après la première grande journée d'action interprofessionnelle du 29 septembre dernier, il est important que la journée du 16 octobre soit un succès et constitue un nouveau point d'appui pour élargir le mouvement de résistance face aux politiques de régressions sociales et écologiques du gouvernement Macron/Borne. La CNL appelle les habitants à se retrouver samedi 16 octobre aux côtés des salariés pour le pouvoir d'achat, l'augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, une vraie justice climatique.

Tous, ensemble, faisons nombre !



AN PARLAN D'AGALÉGA : SAK I ZOUÉ AVÈK DOFÉ, LO SOIR I PISS DANN KILOTE ! TANSYON PANGAR.

Mézami toute lé relatif dsu la tèr-la é an parmi, la démokrassi èl mèm lé tré relatif.zot i vé in légzanpe : dopi kékzané gouvèrnan la républik Maurice la sign in trété avèk gouvèrnan morissien pou fé bande zinstalassyon dann lil Agaléga.

Oussa i lé Agaléga ? Sa sé in larshipèl avec dè zil, inn dann nor, l'ote dann sud. Li fé parti térioir morissien mé li lé a pliss mil kilomète dann nor port-Louis .Son sipèrfissi sé 25 km2 é i fo dir lé shoz, i manke ali bonpé zafèr pou aranj la vi : lavion pou l'instan i akost pa, lo por li mèm li égzis pa é pou ariv laba lé si tèlman difisil avèk la mèr kan lé mové, défoi i fo arbate aryèr. Sé dir azot si lo péi la bézoin bande zinstalassyon.

Mé oila Maurice la poin gro-gro moiyin é tousèl son laménajman nora mète san sète an.Orozman, sansa malorozman néna l'Inde é dopi kék zané lé dé gouvèrnan-sète Maurice épi sète l' inde –la sign in zakor, i di in trété si zot i vé... In trété normalman-mi di sa d'après mwin- demoune lo péi i doi konète kossa néna dodan mé la-mèm lé zom politik i koné pa kossa néna ladan.

Gouvèrnan Jugnauth i di sa la pa in baz militèr, inkyète pa, mé l'après fé in piste 3 km longuèr épi la angaz pou 87 milyon l'éro bande travaye konsékan... La popilassyon Agaléga kan èl i oi sa, è i oi toutsuite in baz militèr pars militèr zindien sa i mank pa.

Dann l'archipèl-la néna déssèrtènn famiye chagossienne épi demoune i rapèl bien kossa l'ariv dann chagos é zot i demande si sa la pa in sénario lé riskab ariv azot fors-a-fors l'Inde épi la Chine i aparé konm l'ènni inn-a-l'ote é zot i demande :é si talèr, i vide Agaléga avèk son zabitan é si lo péi i dovien in baz militèr pou vréman avèk biensir la pé an danjé é si La chine avèk l'inde i deboute inn avèk l'ote kossa v'ariv azot ?

Mézami, i fo arète fé lé shoz an missouk konmsa ! Maurice la pa bézoin baz militèr li ! sak i manke ali sé lo dévlopman !mèm lo ko-dévlopman avèk bannzil loséan indien é bande demoune nout réjyon. I diré kant mèm in pé i oi pa la pé konm lobzékatif.Mé an tanssion : *« zoué avèk dofé, lo soir i piss dann kilote. »*

A bon ékoutèr salu.

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433